

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon en Velay (salle d'animations),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :  
En exercice : **24**  
Présents : **18**  
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**  
○ Pour : **22**  
○ Contre : **0**  
○ Abstention : **0**  
○ Blanc : **0**  
○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel.  
Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.  
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline.  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :  
**Le 30 août 2023**

Date d'affichage :  
**Le 30 août 2023**

M. le Président indique que suite à l'obtention par un personnel de la piscine de l'examen professionnel et à la validation du dossier au titre de la promotion interne 2023 pour un poste d'Eduteur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> Classe (catégorie B) et,

Considérant la délibération en date du 18 février 2008 fixant à 100 % le ratio pour tous les avancements de grade,

Considérant l'arrêté du Président n° AP/2022-08-30/01 en date du 30 août 2022 concernant la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion,

Il précise qu'il y a lieu de créer un poste d'Eduteur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> Classe (catégorie B) sur un temps complet de 35 heures, et à ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et précise que les missions principales de ce poste seront d'assurer la direction et les fonctions de Chef de Bassin de la piscine intercommunale sise Dunières gérée par la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'Eduteur des Activités Physiques et Sportives de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet de 35 heures par semaine,
- indique que ce poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- charge le Président de modifier en conséquence le tableau des effectifs,

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-09-04/13**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Personnel –**  
**Piscine**

**Création de poste**

**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023090413-DE  
Reçu le 25/09/2023

- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

François-Régis SABY,  
Secrétaire,



A blue ink signature, likely of François-Régis Saby, written in a cursive style.

**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023090413-DE  
Reçu le 25/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*